REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Castelnau d'Arbieu 32500 Castelnau d'Arbieu

Département du Gers

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal 20 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 20 octobre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie

<u>PRESENTS</u>: CALVI Cristelle, CIAPA Emmanuel, LAPORTERIE Chantal, MASSON Claude, POLES Daniel, SOLANA Claude, TARBOURIECH Olivier.

ABSENTS EXCUSES CANDELON Denis (a donné procuration à CIAPA Emmanuel), DUREAU Christine SECRETAIRE : Claude MASSON

- Approbation du compte-rendu du 24 juillet 2017 ;
- Changement au sein du conseil municipal;
- Plantation de haies;
- Cimetière : règlement du columbarium, tarifs ;
- Chemin de Mouné : délibération finale pour vente et échange ;
- Chemin rural Aux Couchous : demande de M CARRERE Pierre, M, Mme BRUYANT et M COLAS ;
- Chemin rural A Parre : demande de M, Mme MORO.
- Solomire : projet travaux Mme de REINACH ;
- Courrier école privée à Aurenque ;
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu du 24 juillet 2017 :

M le Maire donne lecture du compte-rendu du 24 juillet 2017. Mme LAPORTERIE rappelle son absence lors de cette séance.

Approbation de compte rendu :

Vote: 7 voix pour, 1 abstention.

Changement au sein du conseil municipal:

M le Maire informe le conseil que M Georges SENAT a fait part de sa démission en tant que conseiller municipal.

Cette démission a été transmise en Préfecture et enregistré par M le Préfet du Gers.

Plantations de haies :

M le Maire présente le projet de plantation de haies le long du chemin nouvellement créé à Herran chez M BROUSTE.

Nous avons fait appel à Arbres et Paysages 32.

Le cout pour 200 mètres de haie est de 660 € HT soit 848.40 € TTC.

Une subvention de la Fédération de chasse sera à déduire du cout pour la Commune

Vote: 8 voix pour

Cimetière: règlement du columbarium, tarifs:

M le Maire fait part au conseil de l'installation début octobre du columbarium choisi, comprenant 6 cases et un jardin du souvenir.

Il faudra voir pour tailler les arbres autour, et effectuer des plantations pour stabiliser le terrain.

Columbarium:

Il convient de délibérer pour fixer les tarifs du columbarium, et établir le projet de règlement.

Il présente également le projet de règlement du columbarium

M le Maire propose de discuter des différents tarifs à appliquer, ainsi que les durées de concession à fixer. Pour cela, il présente les différents tarifs pratiqués en moyenne.

Il est proposé des durées de 15, 30 et 50 ans sur le columbarium.

Pour les inscriptions sur les cases et jardin du souvenir, les plaques seront fournies par la mairie, pour avoir une unité sur le columbarium.

Les tarifs sont les suivants : dispersion des cendres au niveau du jardin du souvenir : 35 \in

Achat d'une case au columbarium : 15 ans : 150 €

30 ans : 300 € 50 ans : 450 €

Concessions pour caveau:

A ce jour, nous vendons des concessions perpétuelles, ce qui n'est plus l'usage.

Afin de se conformer aux pratiques, il est proposé de modifier la durée des concessions :

Concessions de 30 ans : $50 ext{ € le m}^2$, de $50 ext{ ans : } 100 ext{ € le m}^2$.

Vote: 8 voix pour le règlement et les tarifs suivants:

Jardin du souvenir : 35 €

Cases au columbarium:

15 ans : 150 €

30 ans : 300 €

50 ans : 450 €

Concessions:

30 ans : 50 € le m2

50 ans : 100 € le m²

Les recettes seront versées : pour le columbarium : totalité à la Commune

pour les concessions : pas de changement : 2/3 commune, 1/3 CCAS.

Chemin de Mouné : délibération finale pour vente et échange :

M le Maire rappelle la délibération en date du 27 novembre 2015.

Afin de finaliser la vente de ce chemin, il convient de reprendre cette délibération avec les parcelles nouvellement numérotées.

Vote: 7 voix pour, 1 voix contre

<u>Chemin rural Aux Couchous: demande de M CARRERE Pierre, M, Mme BRUYANT et M COLAS:</u>

Présentation de la demande avec plans.

M le Maire précise que ce projet donnera lieu à une enquête publique, conformément aux dispositions légales.

Plusieurs conseillers précisent que ce chemin n'est pas praticable par des engins agricoles, car trop étroit ; il ne dessert aucune parcelle ni habitation, et n'est pas relié à un autre chemin.

Tous les frais (enquête publique, notaire, bornage, etc...) seront à la charge des acquéreurs.

Il demande aux conseillers s'ils sont pour la vente de ce chemin à la suite de l'enquête publique.

Vote: 8 voix pour déclencher la procédure d'enquête publique, et vendre ensuite le chemin comme demandé (sous réserve de l'avis de l'enquêteur).

Chemin rural A Parre : demande de M, Mme MORO :

Présentation de la demande d'échange parcelles avec plans.

M le Maire précise que ce projet donnera lieu à une enquête publique, conformément aux dispositions légales.

Cet échange permettra de disposer d'un chemin réellement praticable.

Cette enquête publique sera effectuée conjointement avec celle du chemin rural des Couchous.

Tous les frais (enquête publique, notaire, bornage, etc...) seront à la charge des acquéreurs.

M le Maire propose donc de déclencher la procédure de l'enquête publique.

Il demande aux conseillers s'ils sont pour l'échange de parcelles à la suite de l'enquête publique.

Vote : 8 voix pour déclencher la procédure d'enquête publique, et échanger ensuite le chemin comme demandé par M et Mme MORO (sous réserve de l'avis de l'enquêteur).

Solomire: projet travaux Mme de REINACH:

Le projet est reporté par manque de documents.

Courrier école privée à Aurenque ;

M le Maire informe le conseil d'un courrier anonyme reçu, concernant l'école privée ouverte au couvent d'Aurenque

Questions diverses:

La Préfecture vient de déclarer la Commune en catastrophe naturelle sur le premier trimestre 2016. Les personnes concernées ont 10 jours pour faire la déclaration à leur assureur. Information sera faite.

Préparation du 11 novembre et gouter de noël.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 02.

Le Maire

Le Secrétaire